



Kanton Bern
Canton de Berne



L'école enfantine dans la partie francophone du canton de Berne

Informations à l'intention des parents

Direction de l'instruction publique et de la culture



Impressum

Edition et Copyright

Direction de l'instruction publique et de la culture
du canton de Berne

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire,
du conseil et de l'orientation

oeco.inc@be.ch

Edition 2022

Téléchargement : www.be.ch/ecole-obligatoire

Table des matières

Chers parents	4
Votre enfant entre à l'école enfantine	5
Les enseignants	6
Les objectifs et l'enseignement	8
Le développement de l'enfant	13
Collaboration	16
Entrée, durée, coûts	21
École à journée continue et santé	28
Direction d'école, autorités et service spécialisé	30

Chers parents

Votre enfant entre à l'école enfantine au mois d'août.
Cela change votre quotidien et celui de votre enfant.

Encouragez votre enfant et soutenez-le dans sa vie à l'école.

Laissez-le faire des choses tout seul.

Comme ça, il sera confiant et autonome, aussi dans le groupe.

Dans cette brochure, vous pouvez lire des informations sur l'école enfantine.

Nous souhaitons à votre enfant un bon début à l'école enfantine
et beaucoup de moments intéressants.

La Direction de l'instruction publique et de la culture

Bienvenue à l'école enfantine

Votre enfant entre à l'école enfantine

Une nouvelle étape commence pour votre enfant.

À l'école enfantine, votre enfant fait des expériences et découvre des choses nouvelles.

Il rencontre d'autres enfants.

Les enfants ont des langues, des origines et des cultures différentes.

Ils ont aussi des besoins différents.

À l'école enfantine, tous les enfants vivent dans un groupe.

Ils jouent ensemble et apprennent les uns des autres.

Votre enfant peut essayer des choses nouvelles et être créatif.

Les enseignants

Une femme ou un homme s'occupe des enfants à l'école infantine.

C'est la maîtresse ou le maître d'école.

On dit aussi, l'enseignante ou l'enseignant.

Pour simplifier, on écrit **l'enseignant·e**.

Une 2^e personne travaille dans les classes de grande taille.

Parfois, c'est aussi un·ou une enseignant·e.

Parfois, c'est un auxiliaire de classe, une personne qui aide.

L'enseignant·e soutient les enfants.

Il ou elle encourage chaque enfant et demande :

Qu'est-ce que l'enfant sait **déjà** faire ?

Qu'est-ce que l'enfant ne sait **pas encore** faire ?

À l'école enfantine aussi, il y a des objectifs.

L'enseignant·e encourage les enfants à apprendre.
Il ou elle choisit les méthodes de travail et le matériel.
Des histoires, de la musique, du matériel de bricolage.
Les enfants font des expériences nouvelles en classe.
Par ces expériences, ils apprennent et font des progrès.

Apprendre des nouvelles choses,
c'est important : construire une tour,
chanter une chanson...

Voir, écouter et sentir, c'est aussi
important. Comme cela, l'enfant
découvre le monde
et comprend la vie.

Les objectifs et l'enseignement

Le plan d'études romand

L'enseignement se base sur le plan d'études romand (PER).

Tous les enseignants prennent ce plan d'études comme guide, de l'école enfantine (1H et 2H) jusqu'à la fin de l'école obligatoire (11H).

Jouer et apprendre

À l'école enfantine, jouer c'est très important.

Avec le jeu, l'enfant apprend à se concentrer.

Il essaie des choses nouvelles.

Il apprend à faire une chose longtemps et à rester concentrer sur son jeu. Chaque enfant fait les choses à sa vitesse.

Des jeux, des poupées, des crayons de couleurs...

À l'école enfantine, l'enfant peut faire beaucoup de choses.

L'enfant peut choisir ses jeux.

Parfois, c'est l'enseignant·e qui choisit.

Comme ça, l'enfant peut essayer quelque chose de nouveau.

À quoi s'intéresse votre enfant ?

À quoi aime-t-il jouer ?

Ces questions sont importantes pour bien apprendre.

Parce qu'un enfant apprend en jouant.

L'enseignant·e donne un exercice à votre enfant.

Au début, votre enfant a encore besoin d'aide.

Mais après, il peut faire l'exercice tout seul.

Apprendre les uns des autres

Votre enfant apprend **avec** les autres enfants.

Mais il apprend aussi **par** les autres enfants.

Dans le groupe, les enfants apprennent à suivre des règles.

Ils s'adaptent à des situations nouvelles.

Ils font attention aux autres enfants.

Ils apprennent à attendre leur tour,
mais aussi à prendre leur place.

Dans des disputes, les enfants cherchent aussi des solutions.

À l'école enfantine, votre enfant apprend à vivre dans un groupe et à prendre sa place.

Il devient plus autonome.

Il prend des responsabilités.

Les enfants se développent chaque jour

À l'école enfantine, les enfants apprennent à vivre dans la société.

Ils deviennent autonomes et peuvent faire beaucoup de choses tout seuls.

Les enfants apprennent à se concentrer et à contrôler leurs émotions.

Comme ça, ils peuvent mieux s'adapter à une situation. Avec le temps, ils ont de plus en plus confiance en eux. Ils connaissent leurs capacités et leurs limites.

Se préparer à lire, à écrire et à compter

Les enfants aiment les histoires.

À l'école enfantine,

ils écoutent des histoires et racontent leurs expériences.

Comme ça, ils apprennent des mots nouveaux et ils parlent mieux.

Petit à petit, ils se préparent à lire et à écrire.

À l'école enfantine,

les enfants dessinent et font de la peinture.

Ils jouent avec les formes et avec l'espace.

Leurs petits doigts deviennent toujours plus habiles.

En jouant, les enfants découvrent aussi les mathématiques.

Ils comptent des pierres. Ou ils jouent à la marchande.

Le développement de l'enfant

Soutenir et encourager

Chaque enfant fait ses propres expériences.

Chaque enfant sait faire des choses bien, et d'autres moins bien. L'enseignant·e adapte sa manière d'enseigner à votre enfant.

Qu'est-ce que votre enfant a vécu ?

Que peut faire votre enfant ?

L'enseignant·e observe chaque enfant.

Il ou elle adapte sa manière
d'enseigner à tous les enfants.

Le français comme 2ème langue

Votre enfant doit-il apprendre le français ?

L'école enfantine propose un soutien spécial pour cela.

C'est **bien** si votre enfant entend et parle le français au moins **1 an avant** d'entrer à l'école enfantine.

Par exemple, dans un groupe de jeu ou avec les enfants du quartier.

Comme ça, c'est plus facile pour votre enfant de commencer l'école.

Aides particulières

Votre enfant a-t-il de la difficulté à parler, à bouger ou à sentir son corps ?

Il a besoin d'aide pour ça ?

L'enseignant·e en parle avec vous.

Si vous êtes d'accord, une spécialiste peut aider votre enfant.

La logopédiste donne de l'aide pour parler.

La psychomotricienne donne de l'aide pour sentir son corps et bouger.

Ces aides sont **gratuites**.

Collaboration

Parents et enseignants : travailler ensemble

Les enseignants et les parents encouragent et soutiennent les enfants.

Les enseignants et les parents travaillent ensemble.

Ils **collaborent**.

Prêt pour l'école enfantine

Votre enfant entre bientôt à l'école enfantine.

Avant, l'enseignant·e prend contact avec vous.

Venez le jour de la visite organisée par l'école.

Comme ça, votre enfant peut voir les salles de l'école.

Il peut aussi rencontrer l'enseignant·e.

Votre enfant a peur d'aller à l'école ?

Alors, préparez votre enfant à la rentrée.

Lisez la brochure « Prêt pour l'école ».

Pour voir la brochure, regardez ce lien :

www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque

Vous trouvez ici cette brochure dans **plusieurs langues**.

Se parler, échanger des informations

Parfois, les enfants sont différents à l'école ou à la maison.

Ils ne font pas les mêmes choses.

L'enseignant·e observe votre enfant.

Il ou elle parle régulièrement avec vous.

Les discussions entre les parents et les enseignants sont importantes.

Parce que tout le monde a des attentes et des objectifs :

- l'enfant
- les parents
- l'enseignant·e

L'école enfantine soutient les parents dans l'éducation des enfants.

Vous avez des questions sur la classe ou sur votre enfant ?

Alors prenez contact avec l'enseignant·e.

Soirée des parents, lettre d'information, entretien

Les parents et l'enseignant·e restent toujours en contact.

L'enseignant·e informe les parents par plusieurs moyens.

Par exemple :

- une soirée des parents
- une lettre d'information
- un entretien

Comme ça, les parents et l'enseignant·e se connaissent mieux.

Ils se font confiance.

L'école enfantine invite aussi les parents à des fêtes.

Par exemple, avant Noël.

Les entretiens

Peut-être que l'enseignant·e vous demandera de venir à un entretien.

Vous aussi, vous pouvez demander de rencontrer l'enseignant·e.

Comme ça, vous pouvez poser vos questions ou parler de certains problèmes avec votre enfant.

Le bilan

Une fois par année, l'enseignant·e fait un bilan avec les parents.

L'enseignant·e discute avec vous sur votre enfant :

- Comment votre enfant s'est développé ?
- Qu'est-ce que votre enfant a appris ?
- Comment votre enfant travaille ?
- Comment votre enfant se comporte avec les autres enfants ?

Pendant la discussion, l'enseignant·e remplit un formulaire.

Il ou elle écrit les points discutés et vos souhaits.

Ensuite, le formulaire va dans un dossier avec d'autres documents sur votre enfant.

Visites à l'école enfantine

Vous pouvez venir en classe et écouter la leçon.

Mais pour ça, vous devez prendre rendez-vous **avant** avec l'enseignant·e.

Les parents et les enseignants :

Parler ensemble, pour comprendre
les attentes et les objectifs.

Se faire confiance.

Entrée, durée, coûts

Durée

L'école obligatoire dure 11 ans en tout (de la 1H à la 11H)

L'école enfantine fait partie de l'école obligatoire.

En général, elle dure 2 ans (1H et 2H). Elle est gratuite.

L'entrée à l'école enfantine

Quand votre enfant entre-t-il à l'école enfantine ?

L'école enfantine commence toujours **en août**.

Votre enfant doit avoir **4 ans**.

Il doit avoir son anniversaire **avant** le 1^{er} août.

Exemples

Emma a 4 ans en **février** de cette année.

Elle commence l'école enfantine en août de **cette** année.

Léo a 4 ans en **septembre** de cette année.

Il commence l'école enfantine seulement en août de l'année **prochaine**.

Vous voulez faire entrer votre enfant **1 année plus tard** ?
Alors, écrivez cela sur le formulaire d'inscription de votre commune.

La commune vous envoie le formulaire d'inscription par la poste.

Vous hésitez ?

Vous ne savez **pas** quoi décider ?

Ces services peuvent vous conseiller :

- la direction d'école
- le service psychologique pour enfants (SPE) de votre région
- votre pédiatre
- un centre de puériculture

Chaque commune s'organise

À quelle heure commence l'école le matin ?

À quelle heure votre enfant rentre à la maison ?

Combien de leçons votre enfant a par semaine ?

Les horaires sont différents dans chaque commune.

Les horaires de l'école enfantine

Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi.

Le matin, il y a des **horaires blocs**.

Cela veut dire : les enfants restent à l'école tout le matin.

Les heures de début et de fin de classe sont les mêmes qu'à l'école primaire.

L'après-midi, il y a l'école 1 ou 2 fois par semaine.

Votre enfant rentre à la maison à midi.

Mais votre enfant peut aussi manger à l'école à midi.

Moins d'heures

Vous voulez que votre enfant s'habitue petit à petit à l'école ?

Alors, votre enfant peut suivre un programme réduit.

Dans ce cas, il ne va **pas** tous les jours à l'école.

- C'est possible seulement la 1^{ère} année d'école enfantine (en 1H)

Notez votre choix sur le formulaire d'inscription.

Comme ça, l'école est au courant.

La direction fixe ensuite les jours d'école pour votre enfant.

C'est important :

Le matin, quand votre enfant arrive à l'école, il doit être bien reposé.

Il porte des habits pratiques et des chaussures solides.

Comme ça, il peut jouer dehors, marcher, courir et se salir.

Le chemin pour aller à l'école

Vous êtes responsable de votre enfant à l'extérieur de l'école.

Donc aussi pour le chemin de la maison à l'école et de l'école à la maison.

Avant le 1^{er} jour d'école, faites le chemin avec votre enfant **plusieurs fois**.

Comme ça, il peut apprendre.

Et il peut faire le chemin tout seul.

Absences

Peut-être un jour votre enfant est malade ou il doit aller chez le dentiste.

Alors, informez l'enseignant·e avant l'école.

Comme ça, l'enseignant·e sait :

Votre enfant ne vient pas à l'école aujourd'hui.

Votre enfant a de la fièvre ou il a envie de vomir ?

Alors, votre enfant doit rester à la maison.

Demi-journées libres

Les demi-jours libres sont des matins ou des après-midis **sans** école.

Votre enfant a droit à **5 demi-jours libres par année**. Au maximum.

Il peut prendre un demi-jour libre tout seul ou plusieurs demi-jours à la suite.

Vous ne devez **pas** expliquer pourquoi votre enfant prend un demi-jour.

Mais avant, vous devez informer l'enseignant·e de classe.

Dispenses

Une dispense, c'est un jour de congé **en plus** des congés habituels.

Votre enfant n'est **pas** obligé d'aller à l'école ce jour-là.

Votre enfant doit-il avoir une dispense ?

Demandez à la direction de l'école **4 semaines à l'avance**.

Écrivez une lettre ou un mail.

Expliquez **pourquoi** votre enfant doit avoir une dispense.

Par exemple :

- pour une fête religieuse spéciale
- pour un événement important pour la famille, comme un mariage
- pour un cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Passage en primaire

Après 2 ans d'école enfantine (1H et 2H), votre enfant entre en 3H.

La 3H fait partie de l'école primaire.

L'école enfantine prépare les enfants à l'école primaire.

Parfois, les enfants de l'école enfantine font des activités avec les enfants de l'école primaire.

Ils participent à des journées de visite à l'école primaire.

Parfois, un enfant entre à l'école primaire 1 année plus tôt ou 1 année plus tard.

Cela dépend du développement de l'enfant.

Si les parents sont d'accord, l'enseignant·e fait une demande

à la direction de l'école.

C'est la direction qui décide.

École à journée continue et santé

École à journée continue

L'école à journée continue s'occupe de votre enfant le matin **avant** l'école et le soir **après** l'école.

À midi, les enfants mangent à l'école.

L'école à journée continue n'est **pas** obligatoire. Elle est facultative.

Les parents paient un montant.

Le montant dépend du salaire des parents.

Que propose votre commune ?

Demandez à la direction d'école.

Pour avoir des informations générales sur les écoles à journée continue, regardez sur ce lien : **écoles à journée continue**.

Vous cherchez une autre place d'accueil pour votre enfant ?

Par exemple une crèche ou des parents de jour ?

Pour avoir des informations sur les autres places d'accueil, regardez sur ce lien : **autres places**.

Contrôle médical

Le dentiste fait un contrôle 1 fois par an à l'école enfantine.

Un médecin fait aussi un contrôle.

Ces contrôles sont **obligatoires** et **gratuits**.

Parfois, le médecin recommande un traitement médical.

Dans ce cas, les parents paient le traitement.

Direction d'école, autorités et service spécialisé

Direction d'école

La direction d'école dirige l'école.

Elle est responsable :

- des enseignant·es
- de l'organisation de l'école

Vous avez des questions sur l'organisation de l'école ?

Ou alors, l'enseignant·e ne peut **pas** vous aider pour un problème ?

Dans ce cas, prenez contact avec la direction d'école.

Autorité communale

En Suisse, l'école dépend des cantons.

L'autorité de la commune applique les règles du canton.

Elle fixe aussi ses propres règles.

Inspection scolaire

Les cantons contrôlent le travail des communes et des écoles.

L'inspection scolaire surveille toute l'école obligatoire, aussi l'école enfantine.

Service spécialisé

Vous avez une question sur l'éducation de votre enfant ?

Vous voulez une information sur son développement ?

Le service pour enfants de votre région peut vous conseiller.

Regardez ce lien : www.be.ch/spe

Pour plus d'autres informations sur l'école obligatoire, regardez ce lien : www.be.ch/ecole-obligatoire

Traduction en langage simplifié,
niveau A2 : Pro Infirmis, Bureau
Langage simplifié



